



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2018-2019, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2018, à 12 h 30, au Foyer de la Salle Marie-Gérin-Lajoie, salle J-M400 du **pavillon Judith-Jasmin**.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 4^e réunion du Conseil syndical 2017-2018 tenue le 8 mars 2018
4. Informations
5. Soutien à la communauté universitaire brésilienne
6. Évaluation des enseignements
7. 50^e de l'UQAM
8. Divers

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	David Blatherwick Martin Lalonde
	Danse	Armando Menicacci
	École de design	Luca Marchetti
	Études littéraires	Philippe Charron
	Histoire de l'art	Pierre-Édouard Latouche
	Musique	Isabelle Héroux
	École supérieure de théâtre	Christian Lapointe
Communication	Comm. sociale et publique	Oumar Kane Michelle Stewart Destiny Tchéouali
	École de langues	
	École des médias	
Science politique et droit	Science politique	Xavier Lafrance Mark-David Mandel
	Sciences juridiques	Alejandro Lorite
Sciences	Chimie	Livain Breau
	Informatique	Éric Beaudry Paul-Vahé Cicek Jean Privat
	Mathématiques	David Guillemette Doris Jeannotte
	Sciences biologiques	Wanda Smoragiewicz
	Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	
Sciences de l'éducation	Didactique	Lorie-Marlène Brault-Foisy Mélanie Dumouchel
	Didactique des langues	Michael Zuniga
	Éduc. et form. spécialisées	Delphine Odier-Guedj
	Éducation et pédagogie	Mélissa Bissonnette André Lemieux Yves Chagnon
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Benoit Duguay
	Finance	Jean-Pierre Gueyie
	Management et tech.	Sylvain Goyette Kerstin Kuyken
	Marketing	Paul Arsenault Philippe Massiéra
	Organisation et ress. hum.	Marc-Antoine Vachon Mariline Comeau-Vallée

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Sciences comptables Sciences économiques	Marc Chabot Alessandro Barattieri Till Dÿppe Charles Séguin
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	Hela Chebbi Marie Langevin
Sc. humaines	Géographie Histoire	Laurent Colantonio Robert Gagnon Julia Poyet Jean-Philippe Garneau
	Linguistique	Heather Newell Grégoire Winterstein
	Philosophie Psychologie Sciences des religions Sexologie	Sophie Meunier Chiara Letizia Philippe-Benoît Côté David Lafortune
	Sociologie Travail social	Danielle Desmarais Louis Gaudreau

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président 1 ^{er} vice-président 2 ^e vice-présidente 3 ^e vice-présidente Secrétaire générale Trésorier	Michel Lacroix Henriette Bilodeau Geneviève Hervieux Michel Laporte Catherine Gosselin Mario Houde
-----------------	---	---

Représentantes, représentants de faculté

	Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Daniel Chapdelaine Frédéric Fournier Julie Lavigne
Conseiller FP-CSN Conseillère SPUQ		Alain Brouillard Michèle Nevert

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Histoire de l'art	Louis Martin
Communication	Comm. sociale et pub. École de langues	Christian Agbobli Benoit Cordelier Christel Keller-Segovia Monica Soto
Sciences	Informatique Sciences biologiques	Mohamed Bouguessa Tanya Handa
Sc. de l'éducation	Didactique	Anderson Araujo
Sciences de la gestion	Management et techn. Organisation et ress. hum.	Guy Cucumel Placide Poba-Nzaou

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Julie Lavigne, Julia Poyet est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Paul Arsenault, le projet d'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2017-2018 tenue le 8 mars 2018

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion.

Sur proposition de Marc-Antoine Vachon, appuyée par Julie Lavigne, le procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2017-2018 tenue le 8 mars 2018 est adopté sans modification.

4. Informations

Michel Lacroix, président, accueille les nouvelles déléguées, nouveaux délégués en rappelant le rôle et le fonctionnement du Conseil syndical et en mentionnant que les déléguées, délégués sont des agents de liaison entre les Départements, les Écoles et le Syndicat. Il rappelle la nature bidimensionnelle du SPUQ s'exprimant dans sa participation active à la réflexion sur l'Université d'une part, et sa défense des conditions de travail, d'autre part, en veillant à ce que les professeures, professeurs et maitres de langue puissent poursuivre leurs recherches dans la direction souhaitée en étant soutenus et reconnus par l'UQAM.

Il rappelle les gains obtenus lors de la dernière négociation et souligne que les modifications entrent en vigueur à la date de signature de la convention collective SPUQ-UQAM.

Il mentionne également que des associations étudiantes facultaires et modulaires seront en grève dans le cadre de la campagne pour la rémunération des stages et souligne que le mandat de grève des associations étudiantes couvre aussi les cours-stages contrairement aux années passées. Il ajoute que le Comité exécutif est à l'œuvre pour faire le point sur les problèmes que cela pose aux professeures, professeurs, maitres de langue, directrices, directeurs de programmes, de départements et aux vice-doyennes, vice-doyens. Des réunions de discussions sont organisées avec le Syndicat des chargées et chargés de cours, les associations étudiantes et les professeures, professeurs élus à la Commission des études, laquelle abordera la question de la rémunération des stages dans sa réunion du 13 novembre. De plus, le sujet sera abordé à la prochaine rencontre du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN (CCMM-CSN), soit le 7 novembre prochain.

Le point information est complété par l'annonce de l'organisation d'une série de rencontres informelles de type 5 à 7, dont la première aura lieu après le Conseil syndical avec une dégustation de bières de micro-brasseries québécoises. Ces rencontres servent de prétextes pour se rencontrer dans un cadre informel.

5. Soutien à la communauté universitaire brésilienne

Michel Lacroix, président, mentionne que l'élection d'un nouveau président au Brésil, dont les déclarations menacent le système d'éducation brésilien, inquiète le corps professoral, car il existe depuis longtemps des liens entre l'UQAM et les universitaires brésiliens.

18CS730 APPUI À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE BRÉSILIENNE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les déclarations sexistes, homophobes et racistes de monsieur Jair Bolsonaro;

ATTENDU l'élection de monsieur Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil, le 28 octobre 2018;

ATTENDU les menaces formulées à l'encontre des membres de la communauté universitaire brésilienne;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE les atteintes contre la liberté universitaire;

MANIFESTE son entière solidarité avec la communauté universitaire brésilienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Évaluation des enseignements

Michel Lacroix, président, résume le contexte ayant mené à proposer un projet de résolution sur l'évaluation de l'enseignement. Il évoque l'évolution des pratiques relatives à l'évaluation des enseignements à l'UQAM, des diverses modifications dans les façons de faire, et des irritants qui persistent. Parmi ces irritants, il y a à la fois le taux de participation, très faible dans de nombreux cas, et la section des commentaires, où se glissent parfois des propos agressifs, diffamatoires, ou portant sur des attributs n'ayant rien à voir avec l'enseignement. Ces irritants ont régulièrement été portés à l'attention du SPUQ, les réformes de la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements ont tenté de les corriger, mais ils demeurent présents.

Il poursuit en mentionnant l'article paru dans le *Devoir* du 18 octobre dernier, portant sur un jugement rendu, le 28 juin, à la suite d'un grief déposé par le Syndicat des professeurs de l'Université Ryerson. Il s'agit d'un jugement très court et très clair de la part de l'arbitre de griefs, maître William Kaplan, soulignant que l'évaluation de la qualité de l'enseignement est un objectif partagé par le syndicat et la direction de l'université, que la démonstration de la qualité de l'enseignement est un élément essentiel pour l'obtention de la permanence et de la promotion, qu'étant donné l'importance de cet aspect dans la carrière des professeurs, un haut degré de justice et d'impartialité est nécessaire; que les évaluations des enseignements accomplies par les étudiantes, étudiants constituent la principale source d'information utilisée, que, cependant, l'expertise démontre que « les aspects les plus significatifs dans l'enseignement » ne peuvent pas être évalués, et qu'il y a des biais systématiques majeurs liés aux caractéristiques personnelles des professeurs, professeuses (selon l'âge, le sexe, les identités de genre, les accents, les origines ethniques, etc.). Cet arbitre édicte ainsi dans son jugement que la convention collective des professeurs, professeuses de l'Université Ryerson doit être modifiée afin d'exclure les évaluations des enseignements lors des demandes de permanence et de promotion, et invite les parties à instruire tous les acteurs participant à l'évaluation des dossiers des professeurs, professeuses au sujet des biais systémiques propres aux évaluations des enseignements par les étudiantes, étudiants.

Les membres sont invités à discuter après la lecture du projet de résolution.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la variabilité du taux de participation aux évaluations des enseignements, à l'UQAM;

ATTENDU que de nombreux facteurs introduisent des biais défavorables dans l'évaluation (dont l'âge, le sexe, les identités de genre, les origines ethniques, l'accent, etc.);

ATTENDU qu'il est dans l'obligation de l'UQAM d'assurer l'existence d'un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, ainsi que de garantir le respect de la dignité et de la réputation des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU le jugement rendu le 28 juin 2018 dans l'arbitrage du grief déposé par l'Association des professeurs de Ryerson University;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la Commission des études :

1. De procéder à une révision de la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements, de façon à prendre en compte les objectifs suivants :
 - a. Juger invalides et inutilisables les résultats lorsque le taux de participation est inférieur à 50 % des étudiantes, étudiants inscrits au cours évalué, à moins que la professeure, le professeur ou la, le maître de langue ne demande de recevoir les résultats;
 - b. Examiner l'utilisation des données issues des évaluations des enseignements, ainsi que leurs conséquences sur la carrière professorale;
 - c. Mettre en place un mécanisme afin d'enlever toute trace de commentaires haineux ou diffamatoires, avant que la professeure, le professeur, la, le maître de langue ne reçoive le résultat de ses évaluations;
 - d. Réduire l'impact des distorsions statistiques en prenant en considération des mesures alternatives à la moyenne.
2. De déclencher une consultation sur la révision effectuée.

Amendement

Sur proposition de Charles Séguin, appuyée par Alessandro Barattieri, il est proposé de modifier le paragraphe c. de la façon suivante :

- c. Mettre en place un mécanisme afin d'enlever les toute trace des commentaires haineux ou diffamatoires, avant que la professeure, le professeur, la, le maître de langue ne reçoive le résultat de ses évaluations et que la professeure, le professeur, la, le maître de langue ait l'option d'être informé que des commentaires haineux ou diffamatoires ont été retirés et que, le cas échéant, si elle, il le désire, la professeure, le professeur, la, le maître de langue peut recevoir cesdits commentaires.

Le vote est demandé.

POUR 22
CONTRE 26
ABSTENTIONS 2

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Sur proposition d'Oumar Kane, appuyée par Benoît Duguay, il est proposé de modifier le paragraphe a. de la façon suivante :

- a. Juger invalides et inutilisables les résultats lorsque le taux de participation est inférieur à 50 % des étudiantes, étudiants inscrits au cours évalué; à moins que la professeure, le professeur ou la, le maître de langue demande de recevoir les résultats et sans que cette demande ne les rende valides pour autant;

Le vote est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Sur proposition d'Armando Menicacci, appuyée par Éric Beaudry, il est proposé de modifier le paragraphe 1. de la façon suivante :

1. De procéder à une révision de la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements ainsi que du Guide d'application de la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements de l'UQAM – Cahier n° 1, 2^e édition 1998 – de façon à prendre en compte les objectifs suivants :

Demande de laisser sur la table

Jean Privat, appuyé par Philippe Massiera, demande que la résolution soit laissée sur la table.

POUR 19
CONTRE 22
ABSTENTION 0

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Question de privilège

Michèle Nevert, conseillère, demande que le président, Michel Lacroix, rappelle le contexte d'élaboration et de révision des Politiques à l'UQAM.

Le vote sur l'amendement est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Sur proposition d'Éric Beaudry, appuyé par Jean Privat, il est proposé de modifier le paragraphe a. de la façon suivante :

- a. Juger invalides et inutilisables les résultats, lorsque le taux de participation est inférieur à 50 % des étudiantes, étudiants inscrits au cours évalué pour l'évaluation d'une professeure, d'un professeur, d'une, d'un maître de langue. À moins que la professeure, le professeur ou la, le maître de langue demande de recevoir les résultats et sans que cette demande ne les rendent valides pour autant.

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Sur proposition de Jean Privat, appuyé par Daniel Chapdelaine, il est proposé d'ajouter un paragraphe qui se lirait comme suit :

- f. Renommer la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements de la façon suivante : « Politique sur l'appréciation des enseignements par les étudiantes, étudiants ».

Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Question préalable

Marie Langevin demande la question préalable et le Conseil procède au vote.

LA QUESTION PRÉALABLE EST ACCEPTÉE.

18CS731 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la variabilité du taux de participation aux évaluations des enseignements, à l'UQAM;

ATTENDU que de nombreux facteurs introduisent des biais défavorables dans l'évaluation (dont l'âge, le sexe, les identités de genre, les origines ethniques, l'accent, etc.);

ATTENDU qu'il est dans l'obligation de l'UQAM d'assurer l'existence d'un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, ainsi que de garantir le respect de la dignité et de la réputation des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU le jugement rendu le 28 juin 2018 dans l'arbitrage du grief déposé par l'Association des professeurs de Ryerson University;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la Commission des études :

1. De procéder à une révision de la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements, de façon à prendre en compte les objectifs suivants :
 - a. Juger invalides et inutilisables les résultats lorsque le taux de participation est inférieur à 50 % des étudiantes, étudiants inscrits au cours évalué; à moins que la professeure, le professeur ou la, le maître de langue ne demande de recevoir les résultats et sans que cette demande ne les rendent valides pour autant;
 - b. Examiner l'utilisation des données issues des évaluations des enseignements, ainsi que leurs conséquences sur la carrière professorale;
 - c. Mettre en place un mécanisme afin d'enlever toute trace de commentaires haineux ou diffamatoires du rapport, avant que la professeure, le professeur, la, le maître de langue ne reçoive le résultat de ses évaluations;
 - d. Réduire l'impact des distorsions statistiques en prenant en considération des mesures alternatives à la moyenne.
2. De déclencher une consultation sur la révision effectuée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. 50^e de l'UQAM

Michel Lacroix, président, souligne l'amorce des célébrations du 50^e de l'UQ. Il mentionne que les cinquante ans de l'UQAM débiteront à partir du mois d'avril 2019 et s'échelonneront sur une année tandis que le cinquantième anniversaire du SPUQ sera célébré l'année suivante. Dans le cadre des activités du 50^e de l'UQAM, le Comité exécutif du SPUQ propose un retour critique sur les missions fondamentales de l'UQAM : revoir la volonté de l'UQAM d'être originale, audacieuse, innovatrice dans la création de disciplines et de programmes; dans la volonté de développer l'interdisciplinarité et de créer des liens avec les milieux sociaux en établissant des partenariats. Il rappelle qu'un des objectifs de l'UQAM visait l'accessibilité aux études supérieures aux populations défavorisées. Quelles sont ces populations aujourd'hui? Où en est l'UQAM dans sa volonté d'avoir une vie démocratique? Des événements sur ces thèmes se tiendront au cours de l'automne 2019. Il invite les membres à proposer des conférenciers provenant de l'externe, pouvant poser un regard critique sur ces questions. Il ajoute que tous les membres de la communauté uqamienne seront invités à participer à cette réflexion.

8. Divers.

Rien à signaler

Levée de la réunion à 14 h 35

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 1^{er} novembre 2018)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2017-2018, tenue le 8 mars 2018
3. SPUQ : projet de résolution : « Appui à la communauté universitaire brésilienne »
4. SPUQ : projet de résolution : « Évaluation des enseignements »